N°. XVI.



GAZETTE DE VARSOVIE

DU SAMEDI 24. FEVRIER. 1759.

De Tripoli le 29. Decembre.



Le 1er. Octobre de l'année derniere on découvrit ici une horrible Conspiration, dans laquelle il ne s'agissoit pas moins que d'assassiner le Bey avec la plûpart des Membres du Divan, & sur-tout de faire main basse sur les Renegats; massacre dans lequel auroient pû être confondus les Consuls & les *Chrêtiens* établis en cette Ville. On se saisit incontinent de 16. des principaux Conjurés, qui furent mis à mort par différens genres de supplices.

D'Alger le 27. Decembre.

Le 24. du mois dernier aborda dans ce Port un nouveau Consul de S. M. l'Empereur, comme Grand-Duc de *Toscane*. Il n'eut pas lieu de se plaindre de la réception qu'on lui fit le premier jour; mais le lendemain aïant été admis à l'Audience du Dey, il eut la mortification de s'entendre dire, que quoique l'on fût assés satisfait des attentions de S.M. Imp. on s'excusoit d'agréer le choix qu'Elle avoit fait de sa personne; qu'il pouvoit s'en retourner & avertir sa Cour que l'on ne recevoit d'autre Consul que le sieur *Globert*, qui en avoit jusqu'alors exercé les fonctions. Le motif de ce refus d'admission paroît être un effet de l'estime que le Dey a conçue pour l'ancien Consul. D'autres l'attribuent à un ressentiment, occasionné par un avis qu'il se faisoit quelque Commerce de Contrebande sous Pavillon Impérial, & que l'on expédioit des Passeports, à la faveur desquels les ennemis de l'Etat trafiquoient impunément dans les Ports du Royaume.

De Naples le 25. Janvier.

Il n'y a presque aucune intermission dans l'arrivée & le depart des couriers qui nous viennent de *Madrid*. Les Conseils sont fréquens, les déliberations de longue durée, les résolutions secrettes,

& les préparatifs de guerre extraordinaires. On recrute les Troupes, on forme de nouveaux Corps, on arme. Vaisseaux & Frégates, on pose de côté & d'autre les canons sur affuts, on ne cesse d'en fondre de différens calibres, en un mot tout est disposé à obéir au premier ordre. Le reste, on l'ignore; c'est au tems à l' apprendre. En attendant, on sait, du moins on publie, qu'un Général *Prussien*, dont la suite a pris les devants, doit arriver ici la semaine prochaine, chargé d' instructions de la derniere importance auprès de notre Cour.

De Rome le 26. Janvier.

Il est arrivé ici 2. Personnes de la Suite d'un Ministre, que le Roi de *Prusse* envoie à sa Cour de *Naples*.

De Genes le 26. Janvier.

On continuë de travailler à de grands armemens à *Toulon*: Mais leur véritable objet est incertain. On sait seulement qu'il y a dans ce Port 12. Vaisseaux de ligne & 6. Frégates, dont 3. sont prêtes à se mettre en mer avec deux Chebecs. Il se fait aussi dans la *Provence* d'autres dispositions, dont on ne démêle pas encore le véritable but: Tout ce qu'on en peut dire, c'est qu'on fait avancer de l'intérieur de la *France* un Corps de 60. mille hommes de ce côté là.

De Paris le 26. Janvier.

Le Maréchal de *Contades* vient d'arriver de l'Armée du *Bas-Rhin*, qu'il a remise aux ordres du Marquis d'*Armentieres*, en attendant qu'il plaise au Roi d'en ordonner autrement.

Madame la *Dauphine* a été saignée la semaine dernière par précaution pour sa grossesse.

On fait quantité de raisonnemens sur l'entrée de nos Troupes dans la Ville de *Francfort*: On parle d'Arrérages, d'assistance clandestine, & de bien d'autres choses, mais le tout d'une façon qu'il n' y a pas moïen encore de débrouiller ce chaos. Ce qu'il y a de plus clair ce sont les préparatifs immenses, qui se font de toute part, pour ouvrir la carrière des évènemens, dont les Annales de l'année 1759. seront chargées.

On a fait partir, au commencement de ce mois, quatre-vingt mille paires d' Habits neufs pour nos Troupes, qui sont sur les bords du *Rhin*. Le Roi a renvoyé celles du *Palatinat* & de *Wurtemberg*, qu'il avoit prises à sa solde, & qui lui coûtoient de grosses Sommes, sans, qu' à dire vrai, nos Armées eussent besoin de ce Renfort, puisque par elles mêmes elles sont asses fortes pour faire face aux Ennemis.

Les Tailleurs de *Brest*, travaillent en diligence à la façon de soixante mille paires d'Habits pour nos Matelots & nos Troupes de Marine, que l'on a payé jusqu'au dernier Soû de leurs Arrérages. On les payera à l'avenir tous les mois. Aussi, en trouve-t'on autant que l'on veut. Si d'un côté c'est un avantage dans les circonstances où l'on est, d'autre part on ne peut que déplorer l'occasion que l'on a de s'en prévaloir. Cet empressement de courir les hazards de la Guerre ne marque que trop la décadence de ce qui soutient, nourrit, & fait fleurir un Pays. Notre Marine, au reste, sera, à la fin du mois de Mars, forte de 74. Vaisseaux de ligne, sans compter les Frégates & autres Bâtimens. On envoie tous les mois quatre Millions cinq cens mille Livres, tant à *Brest*, & à *Rochefort*, qu'à *Toulon* & autres Ports.

Le 25. le Duc de *Choiseuil* fut reçu & prit séance au Parlement en qualité de Pair de *France*.

La conspiration de *Lisbonne* tramée contre la personne sacrée du Roi excite ici toute l'attention du Ministère, qui croit n'en être autre source, que la lectu-

re de ces Livres, qui, en boulversant l'ordre de la nature & de la societé par leurs maximes execrables, n'inspirent que trop aux esprits foibles & peu éclairés, des pernicieux desseins de tout attentat dont la malice peut être susceptible. Le Parlement de *Paris*, qui en connoit toute l'importance, & qui sent la nécessité d'y pourvoir, travaille constamment à arracher des mains du Public tous ces ouvrages, dont la frivolité amusante ne peut que séduire les esprits. Il a rendu à cet effet l'Arret suivant.

CE jour, la Cour, toutes les Chambres assemblées, déliberant sur les Conclusions du Procureur-Général du Roi, concernant divers Livres par lui déferés à la Cour; les dits Livres intitulés;

„ Le premier, de l'*Esprit*: Unde animi constet natura videndum, &c *Lucret.* De rerum natura, Lib: 1. in 4to „ *A Paris*, chez *Durand*, Libraire, Ruë „ *du Foin*. 1758.

„ Le second, *Encyclopedie*, ou *Dictionaire raisonné des Sciences, des Arts, & des Metiers*, par une Société de „ Gens de Lettres, mis en ordre & publié par Mr. *Diderot*, de l'Academie „ Roïale des Sciences & des Belles-Lettres de *Prusse*; & quant à la Partie Mathematique, par Mr. *Dalembert*, de l' „ Academie Royale des Sciences de *Paris. Tantum series juncturaque pollet, &c.* Horat. *A Paris*, chez *Briasson*, „ *David* l'ainé, *Le Breton*, & *Durand*. „ Libraires, en 7. Volumes *in fol.* imprimés és années, savoir, le I. en 1751 „ le II. aussi en 1751. le III. en 1753. „ le IV. en 1754. le V. en 1755. le VI. „ en 1756. le VII. en 1757.

„ Le troisieme, *Le Pyrrhonisme du Sage*, à *Berlin* en 1754. brochure in 12. „ de 100. pages.

„ Le quatrieme, *La Philosophie du bon sens*, ou *Réflexions Philosophiques sur l'incertitude des Connoissances humaines*, nouvelle Edition, corrigée & augmentée considérablement par l'Auteur, avec un Examen critique des Remarques de Mr. l'Abbé d'*Olivet*, de l' „ Academie *Françoise*, 3. Vol: in 16. à „ *la Haie* chez *Pierre Paupie* 1755.

„ Le cinquiéme, *La Religion Naturelle*, Poéme en quatre Parties au Roi de „ *Prusse*, par Mr. V*** à *Génève* 1756. „ brochure in 12. contenant 24. pages.

„ Le sixieme, *Lettres Sémi-Philosophiques du Chevalier de *** au Comte de **** Quirites, hoc puto, non justum „ est, *&c.* Perf. sat. 4. in 12. en trois „ Parties, à *Amsterdam* 1757.

„ Le septieme, *Etrennes des Esprits forts*, hic piscis non est omnium. *A Londres, chez Porphire à St. Thomas*, „ 1757. Brochure in 12. de 85. pages, „ contenant les *Pensées Philosophiques*, & „ une *Epitre Philosophique en vèrs à un Philosophe*.

„ Le huitieme, *Lettre au R. P. Berthier sur le Matérialisme*, ferro diverberat umbras, *Virg. Æneid. Lib: 6. A Genéve* 1759. Brochure in 12. contenant 77. pages.

A arreté, qu'il sera nommé des Commissaires, & cependant fait défenses à *Durand*, *Briasson*, *David*, *le Breton*, Libraires à *Paris* & à tous autres Imprimeurs ou Libraires, & à toutes Personnes, de vendre & débiter, autrement distribuer aucun Exemplaire ou Volume des dits Livres, sous telle peine qu'il appartiendra.

Ordonne que le present Arret sera imprimé & affiché par tout où besoin sera.

Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le vingt-trois Janvier mil sept-cent cinquante-neuf.

(Etoit signé) YSABEAU.

De Hannovre le 23. Janvier.

Sur les Representations du Prince *Fer*

dinand de *Brunswick Wolfenbuttel*, on vient de publier, de la part du Roi de la *Grande-Brétagne*, notre Sérénissime Electeur, une Amnistie générale en faveur des Déserteurs, qui rejondront leursDrapeaux avant le 1. Mars prochain.

Les Habitans de la *Westphalie* ont porté à Son Altesse Sérénissime des plaintes amerès sur la conduite des Troupes, qui sont en quartier, que, vu la fatale prérogative du Droit de Represfailles, dont l'innocent est d'ordinaire la victime, il ne pouvoit y apporter aucun Remède. Le Prince de *Lichtenstein*, Général-Major, a reçu ordre de se rendre de *Prague* à *Francfort*, pour s'y aboucher avc le Prince de *Soubise*.

De Mayence le 20. Janvier.

Mr. *Bekkers*, Ministre de Conference de l'Electeur *Palatin*, est choisi pour aller résider en qualité d'Envoyé à la Cour de *Versailles*, qui a refusé d'admettre personne, revêtu de ce Caractere, à moins qu'il ne fut en même tems Ministre effectif de S. A. Elect. Au mois de Mars prochain l'Armée du Maréchal Prince de *Soubise* doit être renforcée de 2. Régimens nationaux de nouvelle levée, chacun composé de 4. Bâtaillons.

De Stokholm le 27. Janvier.

La Commission Roïale continuë, avec autant d'assiduité que de modération, à rechercher les causes des troubles, qu'on a été sur le point de voir éclater dans ce Roïaume, & à y remédier en apportant toute l'attention que requiert un objet de cette importance, & dont dépend la félicité de l'Etat: Pour y parvenir avec d'autant plus d'efficace, & s'assurer du succès des travaux de la Commission, tout s'y passe dans la derniere tranquillité; Et l'on a soin sur-tout d'empêcher, qu'il n'en transpire rien. Tout ce que l'on en a pu pénêtrer, c'est que l'on tâche de découvrir le nommé *J. Jung*, Laquais de Chambre de la Cour, lequel s'est absenté depuis quelque tems.

De Varsovie le 24. Fevrier.

Le Baron de *Tillier*, Général au service de l'Jmpératrice Reine, qui avoit été chargé de porter à *Petersbourg* le Plan d'Opérations Militaires pour la Campagne prochaine concerté à *Vienne*, en retournant, passa par ici, il y a quelques jours, portant avec lui une Epée garnie de diamans, dont S. M. Jmpériale a fait present à Mr. le Comte de *Daun*. Mr. le Comte *Poniatowski* Colonel dans l'Armée *Autrichienne*, après un sejour de quelques semaines, partit d'ici, pour se rendre à l'Armée Jmpériale.

A l'occasion du Carnaval les Theatres des trois Collèges, qui sont ici, furent ouverts, sur lesquels la Noble Jeunesse, qui s'y éléve, joua les differentes Pièces. Mgr. le Duc de *Courlande* eut le plaisir d'y assister, & animer la Jeunesse par sa présence à la production de ses rôles. S. A. R. fit le premier honneur au Collège des Peres des *Ecoles-Pieuses* le 18. du courant, où la nouvelle Tragédie d'*Epaminondas* en vèrs Polonois fut réprefentée avec une satisfaction possible de S. A. R. & de tous les Spectateurs. Elle accorda la même faveur au Collège des PP. *Theatins* le 21. du même mois, où on a joué la Tragedie Jtalienne de *Themistocles*.

S. M. confera hier à Mgr. le Prince *Lubomirski* Palatin de *Lublin* la Starostie de *Schrem*, vacante par la mort de Madame la Comtesse *Lipska*, qui en avoit la survivance après la mort de l'Obozny de la Couronne son mari.

AVERTISSEMENT. On a à vendre à l'Imprimerie des Ecoles Pieuses le livre qui a pour titre: *Limites Regni Poloniæ & M. Ducatûs Lithuaniæ, ex Originalibus et Exemplis Authenticis descripti, Authore* Mathia Dogiel *Scholarum Piarum.*

N°. XVI.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VARSOVIE

DU 24. FEVRIER 1759.

De Hambourg, le 31. Janvier.

Voici la Capitulation au moyen de laquelle *Anclam* s'eſt rendu aux *Pruſſiens* le 21. de ce mois, après avoir ſoutenu une canonnade de 10. jours.

1.



La Garniſon ſortira tambours battant, Drapeaux deployés avec tous les honneurs de la Guerre par la porte de la *Peene*, elle mettra enſuite bas les armes devant cette porte, & ſera de là eſcortée jusqu'à *Stralſund*, ou autre endroit à convenir, où elle reſtera jusqu'à ce qu'elle puiſſe être transportée en *Suede*.

„La Garniſon ſortira par la porte de *Stolpe* avec les hon„neurs de la Guerre, elle mettra enſuite les armes bas devant „cette porte. Il faut, qu'elle ſe contente de l'endroit, qui lui „ſera indiqué; on l'y eſcortera, pour être embarquée & tranſportée le plûtôt qu'il „ſe pourra, ſoit à l'Isle de *Rügen*, ſoit en *Suede*.

2.

La Garniſon ſera cenſée priſonnière de Guerre, & donnera des revers, par lesquels elle s'engagera de ne point ſervir de cette Guerre contre le Roi de *Pruſſe* & contre ſes Alliés directement ou indirectement, jusqu'à ce qu'elle ſoit rançonnée ou echangée; le Clergé & les Officiers militaires, ou civils ſuivront la Garniſon, pour être tranſportés en *Suede*.

„Toute la Garniſon ſera réellement priſonnière de Guerre, & reçuë en cette „qualité.

3.

Les Officiers garderont leurs epées, & conſerveront leurs equipages & leurs Domeſtiques. On laiſſera aux Bas-Officiers & Soldats leurs uniformes, leurs Havreſacs & ce qui leur appartient en propre.

„Accordé.

4.

Les malades & bleſſés, qui ne peuvent être maintenant tranſportés, ſont compris dans cette Capitulation; ils ſeront ſoignés aux depens de la Couronne de *Suede* jusqu'à leur retabliſſement, & on leur fournira alors des chariots pour leur transport.

„Les malades & bleſſés ſeront priſonniers comme les autres; on en prendra „ſoin avec la dernière attention, & les depenſes ſeront liquidées avec la Couronne „de *Suede*.

5.

Tout ce qui appartient à la Couronne de *Suede* ſoit caiſſe militaire, ſoit magazins, Artillerie, Drapeaux, Canons, armes, montures, ſelles, courroyes, Harnois, chevaux, charriots & autres attirails & effets, quelque nom qu'on puiſſe leur donner, ſera remis après une exacte ſpecification aux Commiſſaires de S. M. *Pruſſienne*, ſans en rien aliéner ou detourner au profit de la Garniſon ou des Habitans.

„Tout doit être ſpecifié & livré exactement & de bonne foi.

6.

On rendra aux habitans des Fauxbourgs tout le betail & tous les chevaux, qu'on leur a pris, & qui ont été conduits dans la ville.

„Rien n'eſt plus juſte. On entend par là tout le betail & tous les chevaux, „qui ſe trouveront dans la ville appartenant à des ſujets *Pruſſiens*.

7.

Après la concluſion de la Capitulation la porte de *Stolpe* ſera livrée aux Troupes *Pruſſiennes*; mais perſonne n'entrera dans la ville ſans la permiſſion des deux Commandans.

„La Porte de *Stolpe* & la *Stein-Thor* ſeront livrées aux Troupes *Pruſſiennes*, „immédiatement après la Capitulation, tout deſordre ſera prévenu de part & d' „autre, & l'on indiquera à la Garniſon le tems & l'heure à laquelle elle en ſortira.

8.

Un Officier de l'Etat-Major, ou deux autres Officiers à nommer par le Commandant, reſteront en ôtage, jusqu'à rembourſement de l'argent, qui a été pris dans la ville pour le compte de la Couronne de *Suede*. Aucun *Suedois* ne ſera d'ailleurs retenu ou inquiété ſous quelque prétexte que ce ſoit.

„Les Pruſſiens ne ſont pas dans l'uſage d'inquieter les priſonniers, ni de cher- „cher des prétextes pour les retenir. On laiſſe au Commandant le choix des ôta- „ges; mais il faut, que parmi eux il ſe trouve, au moins, un Officier de l'Etat- Major.

Tout ceci ſera entendu de bonne foi ſans aucune équivoque, & ſuivant le ſens clair des mots; mais tous les points deviendront nuls au cas, que l'on causât du dommage à la ville ou aux effets, qui s'y trouvent, & qu'on la ruinât de propos déliberé ou par ordre ſous quelque pretexte, que ce puiſſe être, ſoit par incendie ſoit par la poudre.

*On accorde de plus que la Garniſon d'*Anclam *demeurera enſemble à* Uſedom *au lieu d'être tranſportée à* Stettin, *& cela jusqu'à ce qu'elle puiſſe être embarquée pour la* Suede. *Les Bâtimens deſtinés à ce transport ſeront munis de part & d'autre de paſſeports ſuffiſans.*

D'Archangel, le 10. Janvier.

Un Meſſager venu de *Kola*, endroit ſitué dans la *Laponie Ruſſe* apporta dernierement la nouvelle d'un tremblement de terre, qu'ont eſſuïé ces contrées-là, qui fût: Qu'aïant fait voiles à *Archangel*, il s'eſt en chemin, le ſoir déja bien avancé, élevé un ſi grand ouragan du côté du Nord-Weſt le 17. Decembre 1758. ſuivi d'un tel tremblement de terre, que perſonne n'a pu reſter de bout, & que même quantité de fourneaux & de cheminées ſe ſont partie entreouverts, partie caſſés: Qu'à une ſi forte ſecouſſe il avoit été obligé de ſe jetter dans la neige avec ſa compagnie de Soldats, leur ayant impoſſible de ſe tenir ſur ſes piés: Que l'ouragan auſſi bien que le tremblement de terre ayant duré trois heures entières, la terre n'a pas plûtôt ceſſé de trembler, que la tempête n'aie été appaiſée: Que cette ſecouſſe ayant commencée à *Kandalax* à 6. heures du ſoir, a été d'une égale force à *Knäſchnar-Guda*, à *Kowdar-Woloſt*, à *Tſchorna-Recka* & à *Kreſſ-Wsiſt*.

De Madrid, le 23. Janvier.

Suivant les Lettres particulieres de *Lisbonne* on y a fait le 13. de ce mois ſur la place du Palais, qui maintenant n'eſt point habité, l'execution ſuivante. La Marquiſe de *Tavora* a été decapitée par derrière. Deux de ſes fils, le Comte d'*Atouguia*, un valet du Marquis de *Tavora*, un autre du Duc d'*Aveiro*, & un Caporal ont été etranglés, & rompus enſuite. Le Marquis de *Tavora* & le Duc d'*Aveiro* ont été rompus vifs. Un valet du Duc d'*Aveiro* a été brulé vif & un autre, qui a trouvé le moyen de s'echapper, en effigie. Après cette execution les Echaffauts ont été brûlés avec les corps des Criminels, qui avoient été mis à mort, & les cendres ont été jettés dans le *Tage*.